

Arrêté N° A 2025-178

INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT

Le Maire de la Commune de SAÏX

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques,
- Vu l'état des terrains,

- A R R È T E -

Article 1^{er} : A compter du vendredi 07 novembre 2025 à 12h00, l'utilisation de tous les terrains de sports (honneur et entraînements et terrains de tennis) du complexe du Lévezou – Elie Castelle – route de Sémalens est interdite jusqu'à lundi 10 novembre 2025 à 22h.

Article 2^o : Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

Article 3^o : Le Directeur Général des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 7 novembre 2025

Pour le Maire,
L'adjoint au maire,

Gilles DEFOULOUNOUX



Date d'affichage :